

Secrétaire (Filière Fiscale) : Florence Leclercq - SIE La Rochelle ouest - Tél / 05.46.27.58.04

Secrétaire Adjoint(Gestion Publique): Laurent Lespinasse DDFIP Sce B.I.L. Tél/ 05.45.00.39.53

Trésorière (Gestion Publique) : Claudine Gautronneau - Très Rochefort Municipale Tél / 06.37.01.35.17

Trésorière Adjointe (Gestion Fiscale) : Maguy Guillard - SIE Marenes - tél / 05.46.85.83.58

C.A.P Locales du 26 juillet 2011

RECOURS NOTATION CATEGORIE B

- Bilan de notation 2011 :

195 agents notés, 194 pouvant consommer, 60 ont bénéficié d'une réduction d'1 mois, 40 de 3 mois, 87 ont eu +0,01, et 7 ont eu la note pivot soit 0,00. Aucun n'a été pénalisé .

Une réserve de 2 mois (soit 2 fois + 0,02) avait été constituée en cas de recours .

3 recours ont été présentés, 1 agent a demandé 1 relèvement à +0,02 et 2 autres agents ont demandé un relèvement à +0,06.

Malgré nos arguments en faveur des dossiers desquels il ressortait une exemplarité professionnelle, la Direction a dénié seulement accorder 1 mois de bonification pour l'un d'entre eux et un avis favorable en CAP Centrale pour un relèvement à +0,06.

Les représentants Force Ouvrière ont bien sûr voté contre les propositions de l'Administration qui n'allaient pas dans le sens du recours exprimé par les agents.

RECOURS NOTATION CATEGORIE C

Bilan de notation 2011 :

156 agents notés dont 113 pouvant consommer, 27 ont bénéficié de +0,06, 38 ont bénéficié de +0,02, 43 ont eu +0,01, 7 ont eu la note pivot soit 0,00 et 2 ont été pénalisé d'1 mois.

La réserve était initialement constituée de 2 mois, puis de 4 mois suite à retour pour non consommation pour motif inconnu à ce jour malgré notre demande.

3 agents ont demandé la bonification maximum et 3 autres 1 mois d'avancement accéléré.

2 agents demandaient le changement de l'avis pour l'accès au corps supérieur et 1 le changement du tableau synoptique et les appréciations.

Nous avons obtenu 1 mois d'avancement pour 1 dossier et la modification du tableau synoptique pour un autre . 1 mois a été obtenu par un autre agent. 1 agent a obtenu un avis favorable pour un relèvement à +0,06 en CAP Centrale.

Secrétaire (Filière Fiscale) : Florence Leclercq - SIE La Rochelle ouest - Tél / 05.46.27.58.04

Secrétaire Adjoint (Gestion Publique): Laurent Lespinasse - DDFIP Sce B.I.L. Tél/ 05.46.00.39.53

Trésorière (Gestion Publique) : Claudine Gautronneau - Très Rochefort Municipale Tél / 06.37.01.35.17

Trésorière Adjointe (Gestion Fiscale) : Maguy Guillard - SIE Marennes - tél / 05.46.85.83.58

Commentaire de Force Ouvrière :

Comme nous l'avons rappelé dans notre déclaration liminaire, les 9 recours de notation traduisent la forte dégradation des conditions de travail depuis la fusion.

Abondant dans notre sens, le Président de séance a avoué que la dotation n'était pas « suffisante » et que « la notation était un exercice subjectif et discrétionnaire » .

Nous rappelons aux agents qu'ils doivent porter la plus grande attention à l'évolution positive du tableau synoptique. Certains dossiers ont laissé apparaître que des recours étaient déposés tout simplement parce que la bonification tant espérée par l'agent n'avait pas été demandée à la Direction par le chef d'unité.

Nous regrettons très fortement que suite à ces 2 CAP , 3 mois (3 fois +0,02) n'aient pas été distribués malgré notre insistance, alors que toutes les demandes de ce niveau auraient pu être satisfaites.

D'un point de vue global, nous condamnons l'attitude de la direction qui, à de rares exceptions près (Xynthia, discrimination, exemplarité professionnelle hors normes) et après moults débats, n'a jamais voulu revenir sur la notation de premier degré. Et même si un tiers des dossiers de recours émanent du même poste comptable et reflètent l'incohérence de la notation d'une année sur l'autre, voire l'acharnement du notateur sur certains agents.

Bref, malgré l'attachement au dialogue social « lié aux recours de notation » prôné par la direction (sans commentaire ...), nous avons vraiment eu l'impression d'avoir été convoqués en plein milieu de l'été pour entériner les incohérences et injustices de certains dossiers.

Tout ceci conforte Force Ouvrière dans sa revendication rappelée lors du Congrès d'octobre 2010 qui condamne le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs . Force Ouvrière exige l'abrogation du décret du 29 avril 2002 (décret Sapin).

Nous avons rappelé à la direction l'enjeu de la notation pour la liste d'aptitude. Il nous a été rétorqué qu'avec les nouvelles modalités liées à la mise en place des nouvelles règles de gestion, la notation n'aurait plus de caractère bloquant pour l'accès au corps supérieur par ce moyen. Nous avons émis des doutes sur l'application concrète de ces nouvelles recommandations.

Nous appelons l'attention des agents sur les nouvelles modalités mises en place pour postuler sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de contrôleur. La demande de 2012 doit être déposée au plus tard le 14 septembre 2011 auprès de la Direction locale par voie hiérarchique.

Les représentants Force Ouvrière :

Catégorie B : Valérie Berthelin, Sandrine Lagier, Mickaël Raimon, Laurent Lespinasse en qualité d'expert

Catégorie C : Benjamin Essayan, Claudine Gautronneau, Fabienne Le Hyaric, Maxime Navazo, Laurent Lespinasse en qualité d'expert .